



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 17^e séance plénière,
le 20 septembre 2005

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixantième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale¹.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale¹.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité.
10. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
11. La place des diamants dans le financement des conflits.
12. Prévention des conflits armés.

¹ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, tel que modifié par sa résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante et unième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



13. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.
14. La situation au Moyen-Orient.
15. Question de Palestine.
16. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud.
17. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.
18. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
19. Question de Chypre².
20. Agression armée contre la République démocratique du Congo².
21. Question des îles Falkland (Malvinas)².
22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti².
23. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales².
24. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït².
25. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste².
40. La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

41. Rapport du Conseil économique et social³.
42. Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations.

² Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question doit rester inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

³ L'Assemblée générale a pris note d'un éclaircissement selon lequel, en application de la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil économique et social seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour qu'elle puisse ensuite se prononcer.

43. Culture de paix⁴.
44. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
45. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.
46. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes^{5, 6}.
47. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
48. Le sport au service de la paix et du développement :
 - a) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique;
 - b) Année internationale du sport et de l'éducation physique.
49. Les technologies de l'information et des communications au service du développement⁷.
51. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸.
60. La crise mondiale de la sécurité routière.
62. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille⁹.

⁴ Conformément au paragraphe 13 de la résolution 55/47 du 29 novembre 2000, l'Assemblée générale a décidé de consacrer une journée de séances plénières à l'examen de la question, afin, notamment, de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix et de la célébration de la Décennie à mi-parcours, avec la participation de tous les acteurs concernés, selon qu'il conviendrait.

⁵ Conformément à la résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

⁶ Conformément aux résolutions 58/291, du 6 mai 2004, et 59/145, du 17 décembre 2004, l'Assemblée générale a tenu, du 14 au 16 septembre 2005, une réunion plénière de haut niveau, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement.

⁷ Conformément à la décision 58/569, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le rapport du Sommet mondial sur la société de l'information directement en plénière à sa soixantième session, sans préjudice du renvoi de ce point à la Deuxième Commission.

⁸ Conformément à la résolution 59/145, l'Assemblée générale a tenu une réunion sur le financement du développement dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session.

⁹ Conformément au paragraphe 1 de la résolution 59/148 du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé de consacrer deux séances plénières de sa soixantième session à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, lors du débat général de la Troisième Commission.

C. Développement de l'Afrique

66. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

72. Mémoire de l'Holocauste.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale¹⁰ :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
 - d) Assistance au peuple palestinien;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

F. Promotion de la justice et du droit international

74. Rapport de la Cour internationale de Justice.
75. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes.
76. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

¹⁰ Pour l'alinéa b), voir « Deuxième Commission ».

77. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

81. Rapport de la Cour pénale internationale.

G. Désarmement

84. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique¹¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

109. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

111. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
- b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social;
- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.

112. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :

- a) Élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination;
- b) Élection de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

113. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations¹² :

- f) Nomination de membres du Comité des conférences.

114. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.

115. Application des résolutions des Nations Unies.

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.

117. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

¹¹ L'Assemblée générale a décidé que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui traitent du point 97, seraient portées à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait ce point.

¹² Pour les alinéas a) à e), voir « Cinquième Commission ».

¹³ Conformément à la résolution 58/316 et pour faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a renvoyé le point 116 à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.

118. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
119. Renforcement du système des Nations Unies.
120. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire⁶.
154. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

G. Désarmement

85. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
86. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
87. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement.
88. Question de l'Antarctique.
89. Application de la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
90. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
91. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).
92. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification.
93. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
97. Désarmement général et complet¹¹ :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques;
 - d) Transparence dans le domaine des armements;

- e) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
- f) Missiles;
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- j) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- k) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
- l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- m) Désarmement nucléaire;
- n) Relation entre le désarmement et le développement;
- o) Réduction du danger nucléaire;
- p) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- q) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
- r) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- t) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- w) Désarmement régional;
- x) Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites;
- y) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques);
- z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
- aa) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique;

- bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - cc) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
 - dd) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.
98. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - b) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans la Pacifique;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
99. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - d) Rapport de la Commission du désarmement.
100. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
101. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
102. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
103. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
105. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

26. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux¹⁴.
27. Assistance à la lutte antimines¹⁵.
28. Effets des rayonnements ionisants.
29. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
30. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
31. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
32. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
33. Questions relatives à l'information.
34. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
35. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
36. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
37. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.

¹⁴ Ce point est renvoyé à la Quatrième Commission comme prévu à l'alinéa i) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316.

¹⁵ Ce point est renvoyé à la Quatrième Commission conformément à la décision 59/516.

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

38. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

49. Les technologies de l'information et des communications au service du développement^{7, 16}.

50. Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement;
- b) Système financier international et développement;
- c) Crise de la dette extérieure et développement.

51. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸.

52. Développement durable :

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁷;
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
- e) Développement durable dans les régions montagneuses;
- f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005;

¹⁶ Ce point est renvoyé à la Deuxième Commission comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316.

¹⁷ Le titre de cet alinéa de l'ordre du jour est celui qui figure dans la résolution 59/311 du 14 juillet 2005. L'Assemblée générale avait précédemment décidé, dans sa résolution 59/229 du 22 décembre 2004, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », une question subsidiaire intitulée « Poursuite de l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement : suite à donner aux textes issus de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade ».

- g) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - h) Convention sur la diversité biologique;
 - i) Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental.
53. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
54. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Migrations internationales et développement;
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine.
55. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
56. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
57. Activités opérationnelles de développement¹⁸ :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement¹⁹.

¹⁸ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 57.

¹⁹ Le titre de cet alinéa de l'ordre du jour est celui qui figure dans le programme de travail provisoire de la Deuxième Commission pour 2004, approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée avait précédemment décidé, dans sa

58. Formation et recherche :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie).
59. Vers des partenariats mondiaux²⁰.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale²¹ :
- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions²².

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
125. Planification des programmes²³.

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

39. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

61. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
62. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille⁹.

résolution 58/220 du 23 décembre 2003, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Activités opérationnelles de développement », une question subsidiaire intitulée « Coopération Sud-Sud pour le développement ».

²⁰ Ce point est renvoyé à la Deuxième Commission comme prévu à l'alinéa f) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316.

²¹ Pour les alinéas a) et c) à e), voir « séances plénières ».

²² Ce point est renvoyé à la Deuxième Commission comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316.

²³ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 125 à la Deuxième Commission aux fins d'examen des sections C.1 et C.2 du chapitre III, relatives à l'évaluation, du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/60/16 et Corr.1) et pour suite à donner.

63. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
64. Promotion de la femme¹⁸.
65. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

D. Promotion des droits de l'homme

67. Promotion et protection des droits de l'enfant.
68. Questions autochtones²⁴.
69. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
70. Droit des peuples à l'autodétermination.
71. Questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

H. Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

106. Prévention du crime et justice pénale.
107. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.

²⁴ Le titre de ce point de l'ordre du jour est celui qui figure dans la résolution 59/174 du 20 décembre 2004.

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

113. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations²⁵ :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Nomination de membres du Comité des contributions;
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
- d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
- e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.

121. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- c) Plan-cadre d'équipement.

122. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

123. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

124. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

125. Planification des programmes²³.

126. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

127. Plan des conférences.

128. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

129. Gestion des ressources humaines.

130. Corps commun d'inspection.

131. Régime commun des Nations Unies.

132. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.

133. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

²⁵ Pour l'alinéa f), voir « séances plénières ».

134. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
135. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
136. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
137. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi.
138. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
139. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
140. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
141. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
142. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.
143. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
144. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
145. Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti.
146. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
147. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
148. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
149. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
150. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.
151. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
152. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

78. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-huitième session.
80. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-septième session.
82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
83. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

H. Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

108. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹³.
153. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
155. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association latino-américaine d'intégration.
156. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds commun pour les produits de base.